



RÈGLEMENT DU CONCOURS AMATEURS

du FESTIVAL INTERNATIONAL de PASTEL EN ABERS 2027

1. OBJET ET ORGANISATION : L'association Pastel en Abers organise un **concours destiné à promouvoir un artiste pastelliste amateur** qui se verra offrir la possibilité **d'exposer une de ses œuvres lors du Festival International du Pastel, qui se déroulera du 20 février au 14 mars 2027 à l'Espace culturel Armorica (Plouguerneau).**

2. PARTICIPANTS : Le concours est ouvert à tout artiste amateur.

3. ŒUVRES ADMISSIBLES : Chaque artiste amateur présente 3 œuvres au jury.

- Technique : Pastel uniquement.
- Originalité : Les œuvres doivent être des créations originales (réalisées sur le motif, de mémoire, ou à partir de photos personnelles). Les copies ou œuvres réalisées sous supervision (ateliers) sont exclues.

4. CALENDRIER ET INSCRIPTION

- Période d'inscription : Du 10 Octobre au 31 décembre 2026.
- Dossier à compléter avant le 31 décembre 2026 sur helloasso: remplir le formulaire d'inscription contenant les coordonnées complètes, 1 photo pour chacune des 3 œuvres présentées au jury (photos de haute qualité au format JPEG, maximum de 30Mo), 1 texte court de présentation de l'artiste, 1 Photo de l'artiste et valider le paiement de 10€ couvrant les frais d'inscription au Concours.

5. SÉLECTION ET JURY : Un jury de 3 personnes (membres de l'association et artistes professionnels) sélectionnera le lauréat. Sa décision sera sans appel. Le résultat sera communiqué avant l'exposition et le prix décerné lors du vernissage.

6. EXPOSITION ET LOGISTIQUE

- Réception de l'œuvre primée : Au plus tard le mercredi 17 février 2027 à l'Espace culturel Armorica. L'œuvre primée devra être accompagnée d'un certificat d'authenticité. (Si l'artiste primé est étranger : envoi possible d'une œuvre non encadrée (sur carton de fond, avec passe-partout et protection) avant le 31 janvier 2027, après contact préalable avec l'association)).
- Accrochage : Réalisé par les organisateurs.
- Vernissage : Samedi 20 février 2027 (présence vivement souhaitée).
- Retrait : Obligatoire le 15 mars 2027. Passé ce délai, les œuvres seront réexpédiées aux frais de l'artiste.

7. DROITS ET ASSURANCE

- Promotion : Dès lors où ils participent au concours, les participants autorisent l'utilisation gratuite de leur nom et des reproductions de leurs œuvres à des fins promotionnelles (sauf mention contraire sur la fiche d'inscription).
- Vente : En cas de vente de l'œuvre primée, l'association retiendra une commission de 20 %.
- Assurance : L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration. Une assurance personnelle est fortement recommandée.

Contact : Association Pastel en Abers 251 Grouaneg - 29880 PLOUGUERNEAU

Email : pastelenabers@gmail.com

Tél : Catherine Simier (06.76.70.68.65) ou Geneviève Caugant (06.88.10.36.75)